

New York, le 7 novembre 2018

---

*A vérifier au prononcé*

La Belgique **remercie le Koweït** d'avoir mis ce thème dans l'agenda. Il s'agit d'un sujet à l'intersection entre l'Agenda 2030 et la réforme du processus *Sustaining Peace*. Le Conseil de Sécurité a également un rôle important à jouer dans une approche de l'ONU dans son ensemble.

La **protection de l'environnement** est importante en soi, mais souvent, la pression sur les ressources naturelles est une cause fondamentale des conflits. D'autre part, la gestion durable de l'environnement peut contribuer de manière importante au développement socio-économique. Lors de conflits armés, la pression sur l'environnement augmente généralement de manière exponentielle.

A l'occasion de **la Journée internationale pour la prévention de l'exploitation de l'environnement en temps de guerre et de conflit armé** (résolution AGNU A/RES/56/4 ; qui a lieu le 6 novembre), il convient de souligner l'importance de la protection de l'environnement en temps de conflit.

Dans quelques jours, le 11 novembre 2018, nous célébrerons d'ailleurs le **100e anniversaire de la fin de la Première Guerre mondiale**. L'accent est mis, à juste titre, sur le coût humain de cette guerre, mais l'impact sur notre pays de l'utilisation d'armes conventionnelles et chimiques était et est énorme. Chaque année, l'on retrouve 250 tonnes de munitions non explosées provenant de la Première Guerre mondiale en Belgique. Une grande partie d'entre elles sont les armes chimiques remplies de chlore gazeux, de gaz moutarde ou de phosphogaz.

Aujourd'hui, peu de lieux démontrent autant la pertinence de ce thème que le **parc national des Virunga en RDC**. Cette magnifique réserve naturelle de 7800 km<sup>2</sup> pourrait être un moteur de développement durable dans une région en proie à l'instabilité et à la violence. C'est un endroit où les anciens rebelles sont formés pour devenir des gardes du parc, mais en même temps, les groupes armés y restent actifs. Selon la Belgique, la MONUSCO a un rôle à jouer en termes de: 1) soutien de manière plus active à la lutte contre les groupes armés actifs dans le parc et à la protection des civils dans et aux alentours du parc; et 2) éviter que les groupes armés ne s'enrichissent grâce aux activités menées dans le parc.

La Belgique confirme l'importance de l'application de la **législation internationale** dans le domaine de la protection de l'environnement en période de conflit. À cet égard, nous évoquons l'important travail de la Commission du Droit International qui traite cette question depuis 2013. Par ailleurs, il semble que la protection offerte actuellement par le droit international humanitaire pourrait être renforcée, en particulier en ce qui concerne les conflits armés non internationaux qui constituent nettement la majorité des conflits actuels. *En effet, si l'environnement est protégé par les règles classiques en matière de conduite des hostilités, c'est sans doute insuffisant pour assurer une protection efficace. En outre, seul le Protocole additionnel I relatif aux conflits armés internationaux prévoit des règles explicites de protection de l'environnement. En ce qui concerne les conflits armés non internationaux, rien n'est précisé par le DIH conventionnel ; il existe bien des règles de droit international humanitaire coutumier, mais leurs portée et incidences exactes pourraient utilement être clarifiées et développées.*

Nous demandons à l'ONU de surveiller la **'mainstreaming' de ce thème** et de prêter attention à l'importance de la protection de l'environnement dans les zones de conflit (y compris la protection des ressources en eau, la sensibilité au changement climatique, etc.) dans les analyses et les propositions concernant l'alerte précoce/action préventive, sur le plan de la sécurité inclus.

L'ONU doit **montrer le bon exemple** à travers ses propres actions. Il est important d'inclure ce sujet dans les mandats / rapports pour tous les MMP où il est adéquat. La Belgique salue la stratégie environnementale du Département des Opérations de Maintien de la Paix et du Département de l'Appui aux Missions dans la perspective de "ne pas faire de mal" (do no harm).